

Afin de faciliter le paiement de votre facture d'eau 2025, le règlement sera réparti en 3 échéances :



- ✓ Lors des prochaines semaines : abonnement du 1er semestre 2025
- ✓ Début 2026 : abonnement du 2nd semestre 2025
- ✓ Au printemps 2026 : votre consommation d'eau 2025, sur la base de la relève des compteurs réalisée entre fin 2025 et début 2026.

Notre équipe est à votre écoute du lundi au vendredi de 9h à 12h :



- ✓ Par téléphone au 03.29.52.66.80
- ✓ Par mail à eau-assainissement@ca-saintdie.fr



- ✓ À Sainte-Marguerite, 560 rue des Grands Prés
- ✓ À Anould, 33 Place Léon Kirmann
- ✓ À Senones, 7 rue Constant Verlot

Pour toute question liée au règlement de votre facture, merci de vous adresser au Service de Gestion Comptable (SGC) de Saint-Dié-des-Vosges :



- ✓ Par téléphone au 03.29.55.11.05
- ✓ Par mail à sgc.saint-die-des-vosges@dgfip.finances.gouv.fr
- ✓ À Saint-Dié-des-Vosges, place Jules Ferry
(du lundi au vendredi, les matins de 8h30 à 12h30)



Retrouvez toutes nos informations (règlements de service, formulaires...) sur notre nouveau site internet
<https://agglo.saint-die-des-vosges.fr>